

Loi de la République populaire de Chine sur le port de libre-échange de Hainan

Sommaire

Chapitre I Dispositions générales

Chapitre II Libéralisation et facilitation des échanges

Chapitre III Libéralisation et facilitation des investissements

Chapitre IV Systèmes financier et fiscal

Chapitre V Protection de l'environnement écologique

Chapitre VI Développement de l'industrie et soutien aux talents

Chapitre VII Approche intégrée

Chapitre VIII Dispositions additives

Chapitre I Dispositions générales

Article 1 La présente loi est arrêtée en vue de construire le port de libre-échange de Hainan de haut niveau à la chinoise, de promouvoir une nouvelle situation de réforme et d'ouverture sur l'extérieur à un niveau plus élevé, de mettre en place un nouveau système économique ouvert et de favoriser le développement régulier, sain et durable de l'économie de marché socialiste.

Article 2 L'État met en place le port de libre-échange de Hainan sur toute l'île de Hainan et établit étape par étape les systèmes politiques et institutionnels du port de libre-échange afin de réaliser la libéralisation et la facilitation des échanges,

investissements, de circulation du capital transfrontalière, de l'entrée et de la sortie du personnel, des transports et du flux sûr et ordonné de données.

La présente Loi s'applique aux activités de construction et de gestion du port de libre-échange de Hainan. Pour ce qui n'est pas exhaustif dans cette Loi, les dispositions d'autres lois et règlements en la matière s'appliquent.

Article 3 Pour la construction du port de libre-échange de Hainan, on doit faire représenter l'originalité chinoise, s'inspirer des expériences internationales, s'axer sur le positionnement stratégique du Hainan, mettre pleinement en valeur les avantages du Hainan, promouvoir la réforme et l'innovation, renforcer la prévention des risques, mettre en œuvre le nouveau concept de développement innovateur, coordonné, vert, ouvert et partagé, réaliser un développement de qualité, prendre en considération le concept global de sécurité nationale, rester fidèle au concept de développement centré sur le peuple de manière à réaliser la prospérité économique, la civilisation sociale, l'environnement agréable et le bonheur du peuple.

Article 4 La construction du port de libre-échange de Hainan est centrée sur la libéralisation et la facilitation des échanges et investissements, s'appuie sur la circulation libre, ordonné et sûre transfrontalière des facteurs de production et les systèmes sectoriels modernes, sous garantie du régime fiscal particulier, du système de gouvernance sociale efficace et du système juridique complet, tout en permettant de perfectionner sans cesse l'environnement commercial plus régulé, plus internationalisé et plus facilité et l'environnement du marché équitable, unifié et efficace.

Article 5 Les mesures les plus rigoureuses en faveur de la protection des écosystèmes sont appliquées, la priorité est accordée à l'écologie et développement d'une économie verte est réalisé, le mécanisme de civilisation écologique est innové de manière à

construire la zone pilote nationale de civilisation écologique au port de libre-échange de Hainan.

Article 6 L'État met en place le mécanisme de direction pour la construction du port de libre-échange de Hainan et planifie de façon coordonnée les politiques importantes et les questions importantes en matière de construction du port de libre-échange de Hainan. Les départements du Conseil des Affaires d'État tels que Commission nationale du développement et de la réforme, Ministère des Finances, Ministère du Commerce, autorité de la régulation financière, douane, autorité fiscale se partagent les tâches en fonction de leurs responsabilités respectives et dirigent la promotion des activités relatives à la construction du port de libre-échange de Hainan.

L'État met en place un système d'administration adapté à la construction du port de libre-échange de Hainan et innove le mode de supervision.

La province du Hainan accomplit réellement ses devoirs, renforce l'organisation et la direction en ne ménageant aucun effort pour promouvoir toutes les activités de construction du port de libre-échange de Hainan.

Article 7 L'État soutient la construction et le développement du port de libre-échange de Hainan, et soutient la province du Hainan dans l'exercice de son autonomie de réforme en conformité avec les exigences du gouvernement central et aux dispositions des lois en la matière. En fonction du besoin réel de construction du port de libre-échange de Hainan, le Conseil des Affaires d'État et ses départements concernés autorisent ou confient le gouvernement populaire provincial de Hainan et ses départements concernés à exercer les attributions correspondantes conformément à la loi.

Article 8 Le système de gouvernance complet, scientifique et normalisé, efficace du port de libre-échange de Hainan sera établi, la réforme des organismes gouvernementaux et la reconversion de leurs fonctions seront promues, les services fournis par le

gouvernement seront normalisés, l'établissement du mécanisme de prévention et de règlement des contradictions sociales sera renforcé, le niveau intelligent de la gouvernance sociale sera amélioré, et le système de gouvernance sociale conjointe partagée sera perfectionné.

L'État promeut la réforme et l'innovation des divisions administratives au port de libre-échange de Hainan, et améliore la mise en place des divisions administratives et le système structurel des divisions administratives.

Article 9 L'État soutient le port de libre-échange de Hainan pour s'adapter de sa propre initiative à la nouvelle tendance de l'évolution des règles de l'économie et du commerce international et de réforme du système de gouvernance économique mondiale et procéder activement à la coopération et communication internationales.

Article 10 L'Assemblée populaire provinciale de Hainan et son comité permanent peuvent, conformément à la présente loi, élaborer les réglementations (ci-après désignées les réglementations sur le port de libre-échange de Hainan) en matière de commerce, d'investissement et d'activités concernées en observant les termes de la Constitution ainsi que les principes de base de la loi et des réglementations administratives et les mettre en œuvre dans la limite du port de libre-échange de Hainan.

Les réglementations du port de libre-échange de Hainan doivent être soumises au Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale et au Conseil des Affaires d'État pour enregistrement ; en cas de modification apportée à la loi ou aux réglementations administratives, il convient d'indiquer la situation et les raisons de modification.

Si les réglementations sur le port de libre-échange de Hainan portent sur des questions pour lesquelles une loi doit être élaborée par l'Assemblée populaire nationale et son Comité permanent ou une réglementation administrative doit être formulée par le Conseil des Affaires d'État conformément à la loi, elles n'entrent en vigueur qu'après la soumission

à l'approbation du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale ou du Conseil des Affaires d'État.

Chapitre II Libéralisation et facilitation des échanges

Article 11 L'État perfectionne le système de construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier du port de libre-échange de Hainan sur toute l'île. Sur la base du contrôle efficace conformément à la loi, il établit le système de gestion de libres entrée et sortie, du commerce sûr et facilité des biens, perfectionne les mesures de gestion du commerce des services de manière à réaliser la libéralisation et la facilitation des échanges.

Article 12 Il convient de construire des infrastructures portuaires de haut niveau au port de libre-échange de Hainan et de renforcer le contrôle en matière de sécurité sanitaire publique, de sécurité biologique des frontières nationales, de sécurité alimentaire ainsi que de qualité et de sécurité des produits.

Article 13 Entre l'étranger et le port de libre-échange de Hainan, les marchandises et les articles peuvent entrer et sortir librement, la douane les contrôlera en conformité avec la loi, à l'exclusion de ceux qui figurent dans la liste des marchandises et articles faisant l'objet d'interdiction et de restriction d'importation et d'exportation au port de libre-échange de Hainan.

La liste prévue au paragraphe précédent est établie conjointement par l'autorité du commerce et les services concernés du Conseil des Affaires d'État, ainsi que le gouvernement provincial de Hainan.

Article 14 Pour les marchandises entrant dans d'autres zones du territoire (ci-après désignées l'arrière-pays) à partir du port de libre-échange de Hainan, les formalités sont remplies en principe conformément à la réglementation des importations. Les articles

entrant à l'arrière-pays à partir du port de libre-échange de Hainan sont soumis au contrôle en conformité avec la réglementation. La gestion des importations est simplifiée pour les moyens de transport s'acheminant vers l'arrière-pays à partir du port de libre-échange de Hainan.

Les marchandises, articles et moyens de transport entrant dans le port de libre-échange de Hainan à partir de l'arrière-pays sont soumis au contrôle en conformité avec la réglementation nationale en matière de circulation.

Le règlement en matière d'entrée et de sortie de marchandises, articles et moyens de transport entre le port de libre-échange de Hainan et l'arrière-pays est formulé conjointement par le service concerné du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan.

Article 15 Les acteurs du marché procèdent librement au commerce de marchandises et aux activités connexes conformément à la loi au sein du port de libre-échange de Hainan et la douane effectue un contrôle efficace avec faible intervention.

Sous réserve de conformité aux exigences en matière de protection de l'environnement et de sécurité au travail, aucune durée de stockage n'est pas fixée pour les marchandises importées et exportées au port de libre-échange de Hainan, le lieu de stockage des produits peut être librement choisi.

Article 16 Les politiques de facilitation du dédouanement sont mises en œuvre au port de libre-échange de Hainan en vue de simplifier la procédure et les formalités de circulation de marchandises. À l'exclusion des marchandises nécessitant une inspection et une quarantaine ou faisant l'objet d'une gestion des licences conformément à la loi, la douane laisse passer les marchandises qui entrent dans le port de libre-échange de Hainan conformément aux réglementations pertinentes en facilitant le dédouanement des acteurs du marché.

Article 17 Le système de gestion de la liste négative du commerce transfrontalier des services est mis en œuvre au port de libre-échange de Hainan, ainsi que le système de paiement et de transfert de fonds adapté. Le commerce transfrontalier des services en dehors de la liste est géré suivant le principe de l'unanimité dans et hors la liste.

La liste négative du commerce transfrontalier des services au port de libre-échange est établie conjointement par l'autorité du commerce et les services concernés du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan.

Chapitre III Libéralisation et facilitation des investissements

Article 18 Les politiques de libéralisation et de facilitation des investissements sont mises en œuvre au port de libre-échange de Hainan, en promouvant de façon globale le système d'approbation extrêmement simplifiée des investissements, améliorant le système de promotion et de protection des investissements, renforçant la protection de la propriété, garantissant la concurrence équitable en vue de créer un environnement d'investissement ouvert, transparent et prévisible.

L'accès des investissements au port de libre-échange de Hainan est entièrement libéralisé, à l'exception des domaines qui affectent la sécurité du pays, la stabilité sociale, la ligne rouge délimitée pour la protection des espaces écologiques, les principaux intérêts publics et dont l'accès est géré par l'État.

Article 19 Le système de gestion du traitement national dès la phase de pré-établissement en faveur des investisseurs étrangers plus la liste négative est mis en œuvre pour les investissements étrangers au port de libre-échange de Hainan. La liste négative pour les investissements étrangers notamment applicable au port de libre-échange de Hainan est établie conjointement par les services concernés du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan, elle est publiée après avoir soumis à l'approbation du Conseil des Affaires d'État.

Article 20 L'État assouplit les conditions d'accès au marché au niveau du port de libre-échange de Hainan. La liste spéciale (disposition spéciale) pour l'assouplissement des conditions d'accès au marché au niveau du port de libre-échange de Hainan est établie conjointement par les services concernés du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan.

Les mesures de facilitation des investissements centrées sur le contrôle de processus sont mises en œuvre au port de libre-échange de Hainan en appliquant progressivement le système de permission contre engagement d'accès au marché. Le règlement spécifique est élaboré conjointement par le gouvernement provincial de Hainan et les services concernés du Conseil des Affaires d'État.

Article 21 Au port de libre-échange de Hainan, en suivant le principe de facilité, d'efficacité et de transparence, les formalités administratives seront simplifiées, l'efficacité du travail sera amélioré, les services administratifs seront optimisés, les systèmes de facilitation de la création, de l'exploitation et de l'annulation des acteurs du marché seront mis en place, la procédure de faillite sera optimisée. Le règlement spécifique sera élaboré par l'Assemblée populaire provinciale de Hainan et son comité permanent.

Article 22 Conformément à la loi, l'État protège les investissements, les bénéfiques et d'autres intérêts légitimes des personnes physiques, morales et des organisations non constituées en personne morale au sein du port de libre-échange de Hainan et renforce la protection des petits et moyens investisseurs.

Article 23 L'État protège la propriété intellectuelle des personnes physiques, morales et des organisations non constituées en personne morale au sein du port de libre-échange de Hainan, promeut l'amélioration des capacités de création, d'application et de gestion de la propriété intellectuelle, perfectionne les mécanismes tels que contrôle du crédit visant diverses catégories et sanction des discrédits dans le domaine de la propriété intellectuelle

et procède aux poursuites juridiques strictes contre les infractions aux droits de propriété intellectuelle.

Article 24 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, le système de marché unifié, ouvert, concurrent et ordonné est établi, en consolidant la place fondamentale de la politique concurrentielle, appliquant le système d'examen de la concurrence équitable, renforçant et améliorant l'application des lois contre les monopoles et la concurrence déloyale en vue de protéger la concurrence équitable sur le marché.

Les acteurs du marché au port de libre-échange de Hainan bénéficient, conformément à la loi d'un traitement égal en matière d'autorisation d'accès, d'exploitation, d'obtention des facteurs, formulation des critères et politique préférentielle. Le règlement spécifique est élaboré conjointement par l'Assemblée populaire provinciale de Hainan et son comité permanent.

Chapitre IV Systèmes financier et fiscal

Article 25 En phase de construction et de développement du port de libre-échange de Hainan, le service central des finances apporte son soutien financier au port de libre-échange de Hainan en fonction de la réalité et en combinaison avec l'évolution du régime fiscal. Encourager la province de Hainan à émettre des obligations gouvernementales locales dans la limite du quota approuvé par le Conseil des Affaires d'État en vue de soutenir la mise en œuvre des projets au port de libre-échange de Hainan. Le fonds d'investissement orienté vers le marché et fonctionnant en mode de marchandisation dans la construction du port de libre-échange de Hainan est créé dans la province du Hainan.

Article 26 Pour le fonds gouvernemental à l'exception de celui qui présente une nature de compensation écologique, la réduction d'impôt, l'exonération et l'ajournement

d'imposition peuvent être réalisés au port de libre-échange de Hainan en fonction de la nécessité de développement.

Article 27 Suivant le principe de structure simple et scientifique des catégories d'impôt, d'optimisation suffisante des facteurs fiscaux, de baisse considérable de charges fiscales, d'appartenance claire des recettes fiscales et d'équilibre budgétaire fondamental, en tenant compte du cap de réforme de la fiscalité, le système fiscal du port de libre-échange de Hainan répondant au besoin est mis en place.

Lors de la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier à l'échelle de toute l'île, les impôts et les frais tels que TVA, taxe à la consommation, taxe sur l'achat des véhicules, taxes équipements urbains et surtaxe d'éducation sont simplifiés et intégrés, l'impôt sur le chiffre d'affaires est perçu pour la vente au détail de produits et de services, après la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier, le régime fiscal est simplifié davantage.

Le programme de simplification du régime fiscal est élaboré en temps utile conjointement par l'autorité des finances et les services concernés du Conseil des Affaires d'État, ainsi que le gouvernement provincial de Hainan.。

Article 28 Après la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier et la simplification du régime fiscal sur toute l'île, la gestion du catalogue pour les produits importés imposables est mise en œuvre au port de libre-échange de Hainan, les produits hors le catalogue sont exempts de droits de douane lors de l'entrée au port de libre-échange de Hainan. Le catalogue des produits imposables importés est défini par l'autorité des finances et les services concernés du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan.

Avant la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier sur toute l'île et la simplification et l'intégration du régime fiscal, certains produits importés sont exonérés de droits de douane, de TVA et de taxe à la consommation à l'importation.

Pour les produits imposables exportés sortant du port de libre-échange de Hainan, les droits de douane à l'exportation sont perçus.

Article 29 Les marchandises entrant dans l'arrière-pays à partir du port de libre-échange de Hainan sont imposées en principe à l'importation ; cependant, les marchandises contenant ou pas de condiment importé, produites par l'entreprise de l'industrie encouragée et dont la valeur ajoutée de transformation au port de libre-échange de Hainan atteint une proportion sont exemptes de droits de douane. Le règlement spécifique est élaboré conjointement par les services concernés du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan.

Pour les marchandises qui entrent dans le port de libre-échange de Hainan à partir de l'arrière-pays, la TVA et la taxe à la consommation perçues sont restituées conformément aux réglementations en la matière prévues par le Conseil des Affaires d'État.

Avant la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier et la simplification du régime fiscal, les articles hors taxes achetés par les voyageurs qui quittent l'île et livrés lors du départ sont exempts de droits de douane, de TVA et de taxe à la consommation à l'importation. Après la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier et la simplification du régime fiscal, le règlement de gestion fiscale en matière d'entrée et de sortie d'articles entre le port de libre-échange de Hainan et l'arrière-pays est formulé conjointement par le service concerné du Conseil des Affaires d'État et le gouvernement provincial de Hainan.

Article 30 Pour les entreprises inscrites au port de libre-échange de Hainan et remplissant les conditions pertinentes, la politique préférentielle pour l'IRE est mise en

œuvre ; pour les individus remplissant les conditions correspondantes au port de libre-échange de Hainan, la politique préférentielle relative à l'impôt sur le revenu personnel est mise en œuvre.

Article 31 Au port de libre-échange de Hainan, le système de perception et de gestion des impôts optimisé, unifié et efficace est établi en vue d'améliorer le niveau scientifique, informatisé, internationalisé et facilité des services de perception et de gestion des impôts, on doit participer activement à la coopération internationale sur la perception et la gestion des impôts afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de perception et de gestion des impôts, ainsi que de protection des intérêts légitimes des contribuables.

Chapitre V Protection de l'environnement écologique

Article 32 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, le système d'évaluation et de surveillance de l'environnement écologique est perfectionné, la liste d'accès de l'environnement écologique est élaborée afin de prévenir la pollution et de protéger l'environnement écologique ; le système de propriété et d'utilisation payante des ressources naturelles en vue de favoriser l'utilisation efficace des ressources.

Article 33 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, l'établissement d'un système de planification de l'espace territorial, un contrôle de l'usage différencié de l'espace écologique naturel est réalisé, la ligne rouge délimitée à ne pas franchir s'agissant de la protection des espaces écologiques est strictement respectée, l'urbanisation verte et la construction des belles régions rurales sont réalisées.

Au port de libre-échange de Hainan, l'environnement écologique marin est protégé avec les plus grands soins et le mécanisme régional permettant la protection et le renouveau écologiques et la prévention de la pollution à la fois sur la terre et la mer et amélioré.

Article 34 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, un système de gestion stricte en matière de sécurité de l'environnement d'entrée et de sortie du territoire chinois est appliqué, l'édification de la capacité d'inspection et de quarantaine est renforcée, l'invasion d'espèces étrangères est empêchée et l'entrée des déchets solides étrangers est interdite ; la capacité de traitement des déchets dangereux tels que déchets médicaux et la capacité de préparation et de réponse aux urgences en cas d'incidents imprévus d'environnement écologique sont améliorées, la prévention et le contrôle des risques écologiques sont renforcés.

Article 35 Un mécanisme de compensation pour la protection des écosystèmes durables suivant le principe dit d'« orientation par le gouvernement, de gestion par les entreprises et de régulation par le marché » est mis en place, le mécanisme de revalorisation des produits écologiques est établi, la promotion de la protection de l'environnement écologique en faisant l'emploi du mécanisme du marché est encouragée en vue de réaliser le développement durable.

Article 36 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, le système de responsabilité pour l'objectif et le système d'évaluation de protection de l'environnement sont mis en œuvre. Les gouvernements populaires locaux à l'échelon du district et au-dessus procèdent à l'évaluation annuelle pour les départements chargés de la surveillance et de la gestion de l'environnement et leurs responsables, ainsi que les gouvernements populaires à l'échelon inférieur et leurs responsables, en mettant en œuvre le liberum veto individuel en fonction de la situation de réalisation de l'objectif de protection de l'environnement.

Pour la région où l'objectif de protection de l'environnement n'est pas atteint, le document d'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de construction conduisant à l'augmentation du volume total des émissions de polluants clés dans cette région est suspendue dans le délai d'un an ; les principaux responsables des gouvernements populaires locaux en responsables et les services chargés de la surveillance et de la gestion

de l'environnement ne peuvent pas être nommés à un grade supérieur ou exercer une fonction plus importante, ils sont soumis à une sanction conformément à la loi.

Article 37 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, le système de responsabilité à vie en cas de dommages à l'environnement écologique est mis en application. Pour les principaux responsables, les personnes compétentes directement responsables et d'autres premiers responsables des gouvernements populaires locaux et des services concernés qui provoquent de graves dommages à l'environnement écologiques en violant les exigences du développement scientifique, les responsabilités sont établies.

Chapitre VI Développement de l'industrie et soutien aux talents

Article 38 L'État soutient le port de libre-échange de Hainan pour la création du système sectoriel écologique, ouvert et de service, et le développement actif des secteurs tels que tourisme, secteur tertiaire moderne, industrie de technologie de pointe, agriculture hautement rentable spéciale tropicale, etc.

Article 39 Au niveau du port de libre-échange, la construction du centre international d'attraction et de consommation touristiques, l'intégration en profondeur du tourisme et des sports, de la médecine et de la santé, de la retraite et la préservation de la bonne santé sont promues tout en formant les nouvelles activités et les nouveaux modes de tourisme.

Article 40 L'ouverture du port de libre-échange de Hainan sur l'intérieur et l'extérieur dans le secteur tertiaire est approfondie en construisant une plate-forme internationale de navigation, promouvant l'intégration du port, de l'industrie et de la ville, améliorant les infrastructures de service maritime de manière à créer un système de service maritime compétitif sur le plan international.

Les universités et les établissements d'enseignement professionnels étrangers de haut niveau peuvent créer des écoles en science, ingénierie, agronomie et médecine au port de libre-échange de Hainan.

Article 41 L'État soutient le port de libre-échange de Hainan dans la construction des infrastructures et des plates-formes de recherche importantes, et la mise en place du système de gestion des innovations scientifiques et techniques conforme aux lois de recherche et du mécanisme de coopération scientifique et technique internationale.

Article 42 Le système de gestion du flux sûr, ordonné, libre et facilité de données est établi au niveau du port de libre-échange de Hainan, les droits et intérêts liés aux individus, organisations et données sont protégés conformément à la loi, l'ouverture des ressources et des affaires de communication est élargie de façon ordonnée, l'ouverture du domaine de données est également élargie, d'ailleurs, le développement de l'économie numérique avec les données comme élément clé est promu.

L'État soutient le port de libre-échange de Hainan pour explorer et mettre en œuvre un système régional de flux transfrontalier de données internationales.

Article 43 Au niveau du port de libre-échange de Hainan, la politique de transport hautement libre, facilité et ouvert est mise en œuvre, le système de navigation plus ouverte et le système de gestion des navires sont mis en place, le « port chinois de Yangpu », un port d'attache est construit, le système spécial d'enregistrement des navires est appliqué ; le contrôle de l'espace aérien et les restrictions des routes aériennes sont levés, l'affectation des ressources liées aux droits de trafic est optimisée de manière à améliorer le niveau de facilitation et de service du transport.

Article 44 La réforme du système de développement de la formation des talents est approfondie au niveau du port de libre-échange de Hainan, le mécanisme de soutien à la

formation des talents est innové, et le mécanisme raisonnable, scientifique d'introduction, de reconnaissance, d'emploi et de rémunération du personnel qualifié est mis en place.

Article 45 Le système de gestion des entrées et sorties efficaces, facilitées est établi au niveau du port de libre-échange de Hainan, la politique d'entrée exempte de visa applicable à une plus grande échelle est mise en œuvre progressivement, le temps de séjour exempt de visa est prolongé, le contrôle des entrées et sorties est optimisé tout en facilitant le dédouanement aux entrées et sorties.

Article 46 Une politique plus ouverte de séjour du personnel qualifié, une politique plus assouplie d'entrées et de sorties temporaires du personnel, la politique sur les formalités plus facilitées pour le visa de travail sont mises en œuvre au niveau du port de libre-échange de Hainan, la gestion de liste négative pour le permis de travail des étrangers est effectuée en améliorant davantage le système de séjour.

Article 47 Les restrictions en matière d'examens de certification professionnelle auxquels le personnel en provenance de l'étranger et des régions administratives spéciales participent sont assouplies au niveau du port de libre-échange de Hainan, pour la certification professionnelle à l'étranger et dans les régions administratives spéciales, le système de liste d'homologation unilatérale est appliqué.

Chapitre VII Approche intégrée

Article 48 Le Conseil des Affaires d'État peut, en fonction des besoins de construction du port de libre-échange de Hainan, autoriser le gouvernement populaire provincial de Hainan à approuver les affaires relatives à la transformation des terrains agricoles en terrains affectés à des fins de construction approuvée par le Conseil des Affaires d'État et à l'expropriation de terrains ; il autorise le gouvernement populaire provincial de Hainan à approuver, conformément aux conditions spécifiées par l'État, le réajustement de la disposition des terres cultivées, terres agricoles fondamentales et permanentes, terrains

reboisés et terrains affectés à des fins de construction dans toute la province sans dépasser les indicateurs importants tels que ligne rouge à ne pas franchir s'agissant de la protection des espaces écologiques clairement délimitée par la province du Hainan dans sa planification de l'espace territorial, surface des terres agricoles de base à usage imprescriptible, inventaire des terres cultivées et terrains reboisés, envergure globale des terrains affectés à des fins de construction et à condition d'assurer la qualité.

Un développement harmonieux, intégré des villes, régions rurales et défrichées ainsi que les nouveaux modèles de terrains affectés à des fins de construction dans les bourgs et les petites communes sont mis en œuvre, et la capitalisation des terres agricoles et défrichées est promue au niveau du port de libre-échange de Hainan.

La demande maritime dans la mise en œuvre des grands projets nationaux au port de libre-échange de Hainan est garantie conformément à la loi.

Article 49 Pour la construction du port de libre-échange de Hainan, les terres cultivées sont réellement protégées, la gestion foncière est renforcée, le système d'occupation de terres intensive, économe, les critères d'évaluation, ainsi que le système de valorisation au mieux des terrains disponibles sont établis. Les terrains inutilisés doivent être pleinement utilisés, pour les terrains à développer dont le droit d'utilisation est acquis par voie de concession, les travaux ne sont pas achevés un an après la date d'achèvement prévue dans le contrat de concession, il est nécessaire de percevoir des frais d'inoccupation des terres équivalents à un pourcentage de la valeur actuelle des terres concédées chaque année avant l'achèvement des travaux. Le règlement précis est arrêté par le gouvernement provincial de Hainan.

Article 50 Les finances servent l'économie réelle au port de libre-échange de Hainan, en promouvant la réforme et l'innovation des finances et prenant l'initiative de mettre en œuvre la politique financière ouverte.

Article 51 Le système de gestion de la circulation transfrontalière de capital requis par la libéralisation et la facilitation des échanges et des investissements de haut niveau est mis en place au port de libre-échange de Hainan, les opérations en capital sont ouvertes progressivement étape par étape, la pleine convertibilité sous régime de dette extérieure des entreprises non financières est progressivement activée, en favorisant la facilitation du règlement dans le commerce transfrontalier et promouvant de manière ordonnée la libre circulation de fonds entre le port de libre-échange de Hainan et l'étranger/les régions administratives spéciales.

Article 52 Les opérations financières offshore peuvent être exploitées par compte désigné ou dans les zones déterminées par les institutions financières approuvées au port de libre-échange de Hainan.

Article 53 L'instauration et l'application du système de crédit social sont renforcées au niveau du port de libre-échange de Hainan, les mécanismes d'encouragement des honnêtes et de sanction des malhonnêtes sont mis en place.

Article 54 L'État soutient l'exploration de la réforme du système juridique adaptée au port de libre-échange de Hainan. Le mécanisme diversifié de règlement des litiges commerciaux est mis en place, et le mécanisme de jugement centralisé pour les litiges commerciaux internationaux est perfectionné au port de libre-échange de Hainan, les différends peuvent être réglés par plusieurs voies telles qu'arbitrage, réconciliation autres que procès.

Article 55 Le système d'alerte et de prévention des risques est établi au port de libre-échange de Hainan tout en prévenant et éliminant les risques majeurs.

La douane est chargée de la supervision du port et d'autres zones sous contrôle douanier, saisit les marchandises de contrebande et effectue la supervision de suivi. La police maritime est chargée de traiter avec fermeté le cas de contrebande maritime. Le

gouvernement populaire provincial de Hainan est chargé de la gouvernance globale contre la contrebande dans toute la province, renforce le contrôle des zones non douanières et met en place le mécanisme d'actions synergiques avec les autres zones dans la lutte contre la contrebande. Entre l'étranger et le port de libre-échange de Hainan, le port de libre-échange de Hainan et l'arrière-pays, le personnel, les marchandises, les articles et les moyens de transport doivent entrer et sortir par le port.

Le système d'examen de sécurité des investissements étrangers est appliqué conformément à la loi au port de libre-échange de Hainan, les investissements étrangers qui affectent ou pourraient affecter la sécurité nationale font l'objet d'un examen de sécurité.

Le système de prévention et de contrôle des risques financiers, le système de protection échelonnée de la cyber-sécurité, le système de prévention et de contrôle des risques liés à la circulation des personnes, et le mécanisme d'alerte et de surveillance des incidents inattendus de santé publique et des épidémies sont mis en place en vue de garantir l'ordre et la sécurité dans les domaines tels que finances, réseau et données, circulation des personnes et santé publique.

Chapitre VIII Dispositions additives

Article 56 En ce qui concerne les affaires spécifiées dans la présente loi, suite à la mise en application de la loi et avant la construction d'une zone spéciale sous contrôle douanier au port de libre-échange de Hainan, le Conseil des Affaires d'État et ses services concernés ainsi que le gouvernement provincial de Hainan peut, suivant le principe défini dans la présente loi et en fonction de leurs responsabilités respectives, élaborer le règlement spécifique transitoire en vue de promouvoir la construction du port de libre-échange de Hainan.

Article 57 La présente loi entrera en vigueur à partir du jour de sa promulgation.

